



## Fin de bail. Reconduction du kit meublé

-----  
Par Visiteur

Nous avons été informé récemment de la non reconduction de notre bail 'kit meublé', hors celui-ci se termine le 01/09/09 et nous n'avons reçu à ce jour aucun courrier nous confirmant cette non reconduction. Devons-nous quitter le logement? Le propriétaire bailleur souhaite récupérer le logement du fait de la vente du bien dans lequel il vit. Est-il dans son droit alors qu'il est spécifié dans le contrat que nous devons être avisés 3 mois avant la fin du bail, par lettre recommandée avec AR.  
Vous remerciant

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

nous avons été informé récemment de la non reconduction de notre bail 'kit meublé'

Qu'entendez-vous par récemment?

Si effectivement vous n'avez pas été informé avant le 1 juin, votre bail est reconduit pour un an et le bailleur ne peut s'y soustraire étant donné qu'il n'a pas respecté son obligation d'information.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Nous avons été prévenu verbalement au mois d'avril mais n'avons jamais reçu de courrier en AR de non reconduction du bail. A-t-il dû nous faire parvenir un courrier ou non? Dans notre bail, il est écrit que le bailleur doit nous faire parvenir un courrier en AR trois mois avant la fin du bail.

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

La notification verbale n'a aucune valeur. Le bailleur ne peut pas s'en prévaloir puisqu'il ne peut pas en faire la preuve. Effectivement, il aurait dû vous envoyer un courrier en RAR trois mois avant le terme de votre bail.

Il n'a donc pas respecté son obligation.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse. Donc notre bail est donc renouvelé pour un an comme il n'a pas respecté son obligation? Il ne sera pas dans son droit de nous mettre dehors?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Oui parfaitement, votre bail est reconduit pendant un an étant donné que les formalités relatives à la résiliation du bail par le bailleur n'ont pas été respectées.

Il ne peut vous demander de partir et si tel est le cas, vous serez toujours à temps de saisir la juridiction.

Cordialement